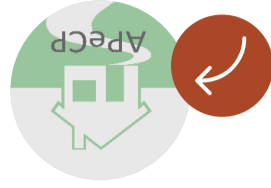


En date du 30 juin dernier, une nouvelle convention de partenariat a été signée entre la FMEP et l'APeCP. Celle-ci fut officiellement validée lors de l'Assemblée des Délégués du 5 novembre 2022.

La FMEP souhaite la bienvenue à sa 13^e association, celle du personnel de la Fondation Chez Paou (APeCP). La Fondation Chez Paou a pour mission d'offrir un logement et un accompagnement spécialisé à des adultes en difficulté et sans solution concrète d'hébergement.

La FMEP accueille sa 13^e association



Marlyène Volpi Fournier
Présidente FMEP

La FMEP ne dicte pas le rythme, mais contribue à le maintenir. Alors, en mon nom personnel et en celui des deux Comités (directeur et fédératif), je remercie tous nos membres qui font battre le cœur de la FMEP.

La FMEP n'est rien sans ses membres. La danse n'a pas lieu sans danseurs. La musique de la valse n'entraîne personne si la confiance entre les partenaires n'est pas totale. Nos partenaires sont les employeurs de la fonction publique restreinte ou celle parapublique et nos associations affiliées qui œuvrent pour le bien de tous nos membres.

Si la valse à trois temps représente le parcours de la FMEP, le passé est le temps fort avec les victoires de votre fatiguée sur différents sujets concernant l'amélioration constante des conditions matérielles des employés de la fonction publique. Le deuxième temps de la valse est léger et central à la fois. C'est le temps du présent qui nous occupe beaucoup sur le maintien du pouvoir d'achat, sur l'amélioration de l'assurance perte de gain maladie ou sur le congé paternité. Le dernier temps de cette danse qui virevolte permet de poser le pied sur le sol avant d'attaquer la prochaine série de pas. Ce dernier temps est celui qui annonce le futur. Les dossiers à venir sont nombreux, les défis pour de bonnes conditions de travail de la fonction publique sont grands et très divers.

Mot de la présidente

La FMEP en chiffres

80 ans en 2023

9500 membres

13 associations

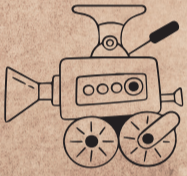
7 personnes composent un Comité directeur

13 personnes composent un Comité fédératif

345 délégués

487 personnes qui œuvrent pour leurs membres

La FMEP fête ses 80 ans! Bref coup d'oeil en arrière



Extrait d'un dossier traité par l'APeVAL, il y a 50 ans. Coils blancs - coils blancs. C'est quoi?

Le comité de l'APeVAL était, il y a 55 ans, constitué uniquement de chefs de service ou, au minimum, d'adjoints. Si bien que l'arrivée autour de la table de MM. Bétrisey et Mudry, réalisait un peu tâche!

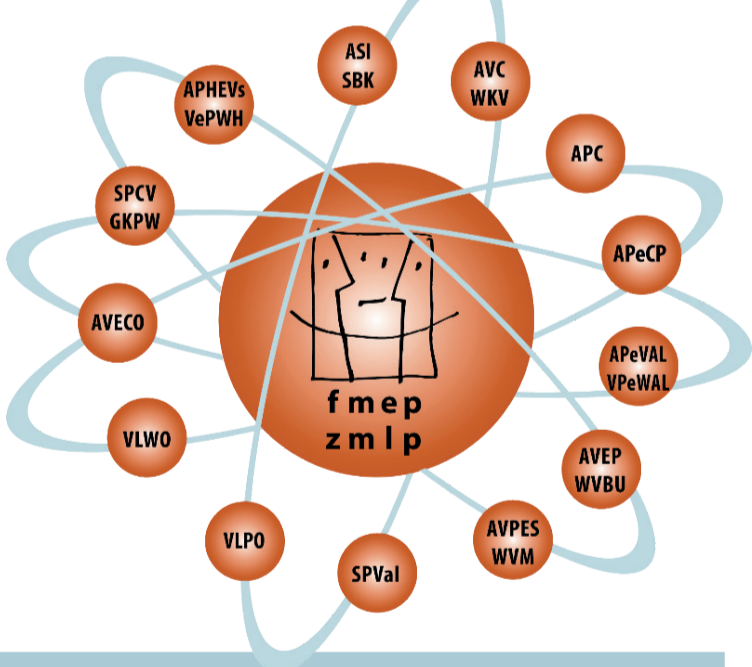
Mais nous avons une mission que l'on comptait bien défendre, à savoir: la situation des employés à col blanc. Mais qui sont-ils? Tout simplement des employés aux coils blancs, ces employés étaient comparables aux ouvriers en chemise blanche. En opposition ni créative. En opposition

aux coils blancs, ces employés étaient comparables aux ouvriers en chemise blanche. En opposition ni créative. En opposition

Habités par une forte volonté de justice, nous avons enfin pu exiger la constitution de la première commission de l'Association, celle des travailleurs manuels. Cette commission, formée de représentants de tous les domaines manuels, a permis d'avoir une relation avec la Fédération. Travail interne, rapport bien étoffé, puis entrevue exceptionnelle avec le Conseil d'Etat. Ce dernier fut plus que réceptif et devant les éléments de preuve fournis, s'est excusé d'avoir oublié cette catégorie de travailleurs. Notre résultat: deux classes de salaire en plus à toute cette catégorie d'employés.

R. Bétrisey
membre du comité APeVAL
durant 55 ans

La constellation FMEP



Secteurs représentés

- Enseignement**
7 associations
- Administration publique**
1 association
- Cantonniers**
1 association
- Police**
1 association
- Autres**
3 associations



Point de situation 2023

Mot de la présidente

Nouvelle association

Association du personnel de la Fondation Chez Paou

Ce que la FMEP a accompli pour vous

- Adaptation au renchérissement
- Suppression du délai d'attente
- Jours chômés supplémentaires pour l'administration
- Adaptation du règlement CPVAL

Dossiers en cours

- Renchérissement pour 2024
- Attractivité de la profession d'enseignant
- EVAFO
- Frais de garde - congé paternité

Avantages membres FMEP

FMEP ZMLP
Rue Pré-Fleuri 9
CP 247
1951 Sion

027 323 40 43
info@fmep.ch
fmep.ch
zmlp.ch



Ce que la FMEP a accompli pour vous en 2022

Adaptation au renchérissement

Comme chaque année, la FMEP s'engage pour le maintien du pouvoir d'achat de la fonction publique. Les employés de l'Etat du Valais n'ont plus connu d'adaptation des échelles des salaires depuis 2012. Lors de son Assemblée des Délégués du 5 novembre 2022, la FMEP a demandé au Conseil d'Etat d'octroyer le plein renchérissement.

En date du 11 janvier dernier, le Conseil d'Etat a décidé d'adapter l'échelle des salaires 2023 de son personnel et de l'augmenter de 2.8%.

admin + enseignant

Suppression des mesures d'économie appliquées au personnel

Depuis son référendum ETS en 2014, la FMEP s'est battue contre la mesure d'économie infligée aux collaborateurs engagés au sein de l'Etat du Valais, qui imposait au personnel enseignant, une réduction salariale de 5% à l'image de la classe d'attente pour l'administration.

Il aura fallu 7 ans à la FMEP pour se faire entendre auprès du Gouvernement valaisan. En effet, chaque année, elle a rappelé au Conseil d'Etat que ces réductions n'étaient qu'un mécanisme pervers injuste et démotivant pour les nouveaux enseignants et pour les membres de l'administration. Cela pousse ces derniers à se tourner vers d'autres cantons aux conditions plus attrayantes. Par égalité de traitement, cette mesure tombe au 1^{er} janvier 2023 pour l'Administration, alors qu'elle est entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2022 pour le personnel enseignant.

admin + enseignant

Obtention de 1,5 jour chômé supplémentaire

Dans le cadre du partenariat constructif qui prévaut entre la FMEP et l'Etat du Valais, les associations affiliées à la FMEP ont été consultées concernant le plan de travail 2023 de l'administration. À cette occasion, la FMEP a rappelé que le label « Famille UND Beruf » reçu par l'Etat du Valais promeut la conciliation entre la vie professionnelle et la vie privée. Elle souligne également que l'horaire de travail 2023 est l'un des plus grands de ces 11 dernières années et que la fonction publique travaille à 42 heures semaine, ce qui souvent, n'est plus le cas dans les grandes entreprises privées.

Sur la base de notre demande, le Conseil d'Etat a accordé 1,5 jour chômé supplémentaire, soit le matin du 1^{er} mai et la journée du 19 mai 2023.

admin

Adaptation du règlement CPVAL

En date du 18 octobre 2021, la FMEP a demandé au conseil d'administration de CPVAL d'adapter son règlement et d'autoriser les concubines et concubins à prétendre à un droit au capital décès. De plus, la FMEP estime que le pourcentage de la rente annuelle d'un conjoint survivant et d'éventuels orphelins est à réévaluer.

admin + enseignant

Vos avantages membre

Le but de la FMEP est la **défense de vos intérêts sociaux, moraux, professionnels et matériels**. De plus, votre faîtière propose différentes prestations comme l'**assistance juridique**, un **fonds de secours**, un contrat collectif pour votre **couverture salariale en cas de maladie**, ainsi que divers **avantages commerciaux**.

La FMEP vous accompagne en cas de difficultés professionnelles

Elle vous propose un accompagnement **confidentiel et adapté à vos besoins**, qui vous offre :

- Une écoute active et bienveillante
- Un soutien neutre et impartial
- Des renseignements sur les possibilités d'action selon votre préoccupation, ainsi que l'accompagnement qui en découle

En fonction des problématiques, la FMEP dispose d'une assistance juridique, qui a pour but d'apporter un soutien au membre. **Près de 150 membres en bénéficient chaque année.**

Écoute – Neutralité
Médiation – Conciliation
Mandat externe

La FMEP est votre partenaire!

Témoignage lié à l'assurance perte de gain maladie

M. Dumoulin*, employé à l'Etat du Valais depuis 18 ans est atteint d'un cancer. Après plusieurs mois de traitement, M. Dumoulin est en rémission, mais son état de santé se détériore à nouveau. Il reçoit son salaire durant 405 jours. Selon la législation sur le personnel, les rapports de service prennent fin dès le 406^e jour.

*nom d'emprunt

À savoir 
En cas d'incapacité de travail, l'Etat du Valais verse :

1^{re} année de service = 180 jours (6 mois)
2^e année de service = 240 jours (8 mois)
3^e année de service = 360 jours (12 mois)
Dès la 4^e année = 405 jours (13.5 mois)

Fin du traitement, puis aucun salaire versé

Pour combler cette lacune, la FMEP vous propose un **contrat collectif avantageux qui couvre votre salaire jusqu'à 730 jours**. Prenez contact avec la FMEP.

Quelques exemples d'avantages commerciaux pour vous

- Rabais sur les primes d'**assurance** de 10% à 25% auprès de plusieurs compagnies
- Economie de CHF 438.- par année sur un abonnement **mobile**
- Conseil financier personnalisé gratuit
- Remises jusqu'à 39% sur l'achat d'un **véhicule**
- Rabais sur le carburant

Nouveautés avantages commerciaux

Bien-être: Centre Chrysalide / Alimentaire bio-vrac: Chez Mamie / Mobilité: mobility, Ford / Loisirs: Passeport valaisan, e-bike, Hotelcard, Valrando, Aquaparc / Fiduciaire: Aymon Fiduciaire & Conseil

NEW

Ce que la FMEP traitera pour vous en 2023

La FMEP demande le plein renchérissement pour 2024

Chaque année, la FMEP demande la conservation du pouvoir d'achat pour la fonction publique. C'est dans cette optique que le Conseil d'Etat a décidé d'adapter pour 2023 l'échelle des salaires de son personnel et de l'augmenter de 2.8%. **Si l'inflation continue sa progression, la FMEP veillera à ce que le plein renchérissement soit également appliqué en 2024.**

Améliorer l'attractivité de la profession d'enseignant

Le secteur de l'enseignement, principalement celui des degrés primaires, est touché par une pénurie d'enseignants. La commission du personnel enseignant de la FMEP s'investit et collabore avec le service de l'enseignement primaire et professionnel pour la mise en place de mesures telles que :

- L'allègement du temps de travail ou la revalorisation salariale
- L'extension des mesures d'éducation spécialisée et encadrement sur l'ensemble de la scolarité obligatoire et post-obligatoire
- La suppression de la forme « mandat » pour le titulariat et l'amélioration du titulariat au secondaire II professionnel

Deux groupes de travail sont constitués afin de traiter d'une part, des compétences métier et d'autre part, de l'administration du temps de travail.

Évaluation des fonctions (EVAFO)

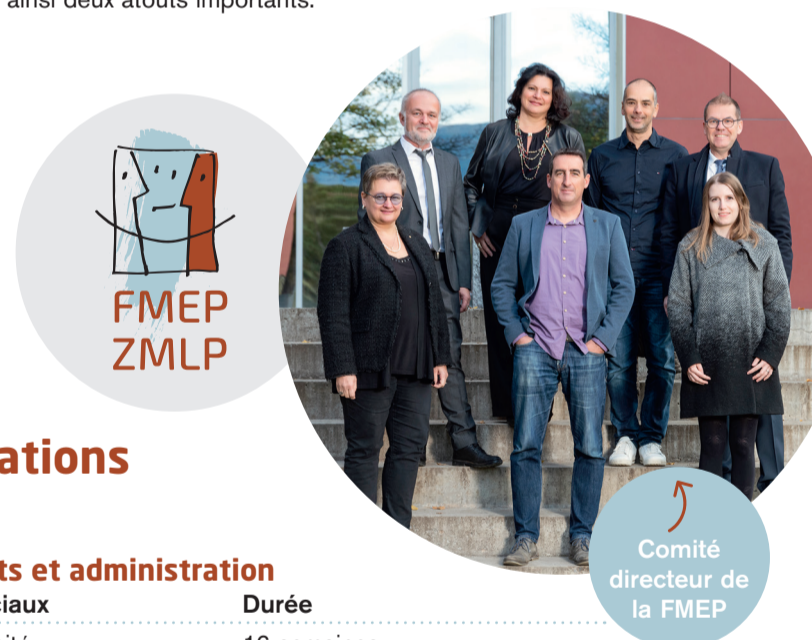
Le système salarial et l'échelle des salaires du personnel de l'administration cantonale sont définis dans la loi fixant le traitement des employés de l'Etat du Valais (cf art. 5 classement et nouvelle évaluation d'une fonction existante et art. 6 compétences pour le classement des fonctions).

Le Conseil d'Etat envisage de mener une analyse globale de l'ensemble des fonctions de l'administration cantonale.

Au travers de ce projet, les objectifs suivants sont visés : le renforcement de l'égalité de traitement, l'analyse des fonctions selon une nouvelle méthode objective et des critères standardisés, ainsi que la classification et la clarification des postes/fonctions.

Frais de garde des enfants – congé paternité

Ces deux dossiers restant non traitées, la FMEP poursuit son travail pour l'introduction d'un congé paternité de 20 jours. Par ailleurs, la FMEP demande la réintroduction des montants alloués à la participation aux frais de garde des enfants en structures d'accueil. La fonction publique souffre d'un problème d'attractivité, l'introduction de ces deux mesures sociales représenterait ainsi deux atouts importants.



FMEP ZMLP

Comité directeur de la FMEP

Informations utiles

Enseignants et administration

Congés spéciaux	Durée
Congé maternité	16 semaines
Congé adoption	12 semaines
Congé paternité	10 jours
Congé pour maladie ou accident d'un membre de la famille	5 à 10 jours (selon le degré de gravité)
Propre mariage	6 jours
Déménagement	1 jour
Décès	1/2 à 5 jours (selon le lien de parenté)
Offre Croix rouge pour la garde des enfants malades	

Administration uniquement

Droit aux vacances	Nombre de jours de vacances
Jusqu'à 44 ans	25 jours
De 45 à 49 ans	27 jours
Dès 50 ans	30 jours
Dès 55 ou 57 ans	32 jours
(5 ans avant l'âge ordinaire de la retraite)	

Découvrez vos nombreux avantages FMEP!



Encouragez vos nouveaux collègues à rejoindre la FMEP qui est là pour ses membres!